



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM

VILLE DE MOLSHEIM
67120



VILLE DE MUTZIG
67190

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 27 FEVRIER 2025

Nombre de membres
du Comité-Directeur
du Syndicat **22**

Nombre de membres
qui se trouvent en
fonction **22**

Nombre de délégués :
- présents : 15
- représentés : 1
TOTAL **16**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 février à 18 heures 30, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF** :
-
Mme Laurence HOMMEL, Adjointe

Pour la commune de **DACHSTEIN** :
Mme Laetitia MARTZ, Maire
-

Pour la commune de **DINSHEIM** :
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire
M. Dominique CHRISTOPHE, Adjoint

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :
Mme Marianne WEHR, Maire
M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint

Pour la commune de **GRESSWILLER** :
-
Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe

Pour la ville de **MOLSHEIM** :
M. Laurent FURST, Maire
M. Philippe HEITZ, Adjoint
M. Martial HELLER, Adjoint
M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.

Pour la ville de **MUTZIG** :
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
Mme Caroline PFISTER, Adjointe
-

Pour la commune de **SOULTZ-LES-BAINS** :
M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
-

Pour la commune de **WOLXHEIM** :
M. Adrien KIFFEL, Maire
-

Membre représenté :

Mme Nathalie DISCHLER

ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

COMITE-DIRECTEUR **DU 27 FEVRIER 2025**

ORDRE DU JOUR

1° ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 19 décembre 2024

2° FINANCES ET BUDGET

DEBAT GENERAL D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR L'EXERCICE 2024

3° TRAVAUX

INSTALLATION RUGBYSTIQUES DU CENTRE DE LOISIRS DE MOLSHEIM-MUTZIG : CESSION FONCIERE

4° DIVERS ET COMMUNICATION

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

N° 25-01

LE COMITE-DIRECTEUR

VU les articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d’un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire à chacune de ses séances plénières ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
désigne**

Madame Sandrine HIMBERT, en tant que secrétaire de la séance plénière en date du 27 février 2025.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

N° 25-02

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 19 décembre 2024, diffusé à l’ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 27 février 2025 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l’unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 19 décembre 2024, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : FINANCES ET BUDGET - DEBAT GENERAL D’ORIENTATIONS BUDGETAIRES, SUR LA BASE DU RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE, POUR L’EXERCICE 2025

N° 25-03

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3.500 habitants et plus, conformément à l’article L.5211-26 du même Code ;

CONSIDERANT ainsi que les modalités d’organisation du Débat d’Orientation Budgétaire reposent sur un exposé du Vice-Président portant, outre sur des considérations d’ordre général, sur :

- ✓ un schéma de propositions sur les options financières principales, notamment :
 - les contributions des communes pour l’année 2025,

- la gestion de la dette,
- la programmation des investissements à moyen et long terme et leur nature,
- ✓ une projection prévisionnelle par fonction et par chapitre des sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif de l'exercice 2025 ;

VU le projet de Rapport d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2025, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 27 février 2025 ;

CONSIDERANT qu'il incombe dès lors d'arrêter les perspectives fondamentales des orientations budgétaires sur la base tri-directionnelle exposée ci-après ;

① EXPOSE DE MONSIEUR LE VICE-PRESIDENT PORTANT DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE SUR LES ACTIONS INTERCOMMUNALES

L'exposé du Vice-Président s'appuie sur les documents joints en annexe à la présente délibération.

② SCHEMA DE PROPOSITIONS SUR LES OPTIONS FINANCIERES PRINCIPALES

LE COMITE-DIRECTEUR

**à l'unanimité
statue comme suit**

sur les orientations visant à la préparation du budget primitif de l'exercice 2025,

1. AU TITRE DES CONTRIBUTIONS FISCALISEES DES COMMUNES

entend

- réintroduire des contributions communales pour la compétence « Sport-Dinsheim »,
- maintenir les autres contributions communales fiscalisées par rapport à l'exercice 2025, ce qui permet de faire face aux situations antérieures et répondre aux besoins nouveaux,

2. AU TITRE DE LA GESTION DE LA DETTE

admet

la souscription de nouveaux emprunts pour un montant de l'ordre de 1.599.223,94 € au fur et à mesure des besoins de trésorerie,

3. AU TITRE DE LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

entend

☞ **POUR LA FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX :**

-Néant,

☞ **POUR LA FONCTION 4 : SPORT ET JEUNESSE :**

-Pour le Centre Sportif « ATALANTE » :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Rénover la toiture,
- Remplacer les tatamis,

-Pour le Tennis au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Créer deux courts de padel,

-Pour les installations rugbystiques au Centre de Loisirs MOLSHEIM-MUTZIG :

- Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
- Réhabiliter le terrain de Rugby,

-Pour la Commune de DACHSTEIN :

- Procéder à la rénovation de l'éclairage du complexe sportif et du terrain de foot en mettant en place des luminaires en led,
- Pour la Commune de DINSHEIM :
 - Lancer les études pour la réhabilitation et transformation des anciens vestiaires du stade municipal,
- Pour la Commune de MOLSHEIM :
 - Poursuivre la procédure de construction d'une salle de combat,
- Pour la Commune de SOULTZ-LES BAINS :
 - Procéder aux travaux d'isolation de la salle polyvalente,
 - Rénover la toiture,
- Pour la Commune de WOLXHEIM :
 - Poursuivre la procédure de construction d'un nouveau club-house au terrain de football,
- Pour le Complexe sportif et culturel de DINSHEIM-sur-BRUCHE et GRESSWILLER :
 - Pourvoir aux dépenses nécessaires au maintien en l'état des infrastructures et du bâtiment,
 - Rénover la toiture de la salle festive,

③ **PROJECTION PREVISIONNELLE DE LA GESTION 2025**

procède

à la répartition des masses budgétaires selon la projection figurant dans le Rapport d'Orientation Budgétaire, diffusé à l'ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 27 février 2025,

④ **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

prend acte

du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2025, dans les forme et rédaction proposées,

⑤ **PROCLAME EN CONCLUSION**

que les présentes directives adoptées suite au débat d'orientations budgétaires ne sont pas de nature, conformément à la loi, à engager l'organe délibérant dans ses choix définitifs qui seront arrêtés, lors de l'approbation du budget primitif 2025.

OBJET : INSTALLATIONS RUGBYSTIQUES DU CENTRE DE LOISIRS DE MOLSHEIM-MUTZIG : CESSION FONCIERE

N° 25-04

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le projet, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, de construction d'une nouvelle piscine à MUTZIG au Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG ;

CONSIDERANT le permis de construire correspondant est en cours d'instruction ;

CONSIDERANT que l'emprise foncière totale du projet est désormais définie et qu'elle intègre des terrains appartenant au SIVOM ;

VU le procès-verbal d'arpentage N° 954 C établi par Monsieur Vincent FREY, Géomètre-Expert à MOLSHEIM, en date du 28 octobre 2024, certifié par les Services du Cadastre à MOLSHEIM, le 7 novembre 2024 ;

VU l'avis du service des Domaines à ce titre, en date du 13 décembre 2024, estimant la valeur vénale du bien en question à 125.000 €, soit 1.765 € l'are ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

de céder à la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, dans le cadre de son projet de construction d'une nouvelle piscine à MUTZIG, les parcelles cadastrées à MUTZIG, comme suit :

<u>Section</u>	<u>N° de parcelle</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Contenance</u>
08	1076/9	Route des Loisirs	64,64 ares
08	1078/9	Route des Loisirs	<u>6,17 ares</u>
TOTAL			70,81 ares

pour un montant total de 125.000,00 €,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document en ce sens et notamment l'acte translatif de propriété correspondant.

* * *